



Christophe Dufromont <cd.morganimmo@gmail.com>

Charles Plisnier

EMAA- Eliard <em-archi@hotmail.com>
À : Christophe Dufromont <cd.morganimmo@gmail.com>

6 mai 2021 à 12:34

Rebonjour,

On peut réintroduire le permis après l'acte si l'acquéruse le souhaite. La demande devra être faite à son nom.

La régularisation dépend des instances consultées et du collège communal . Je pense néanmoins qu'il n'y aura pas de soucis si les demandes de la commune sont respectées (enduit comme l'a demandé la commune lors de nos contacts).

Les montants peuvent rester identiques à ceux proposés à savoir 2000€ TVAC (avec paiement direct au dépôt) .

Bonne journée,

Eliard Mathieu pour,
EMAA , Eliard Mathieu Atelier d'architecte sprl
Architecture-Urbanisme-Enquêteur agréé RW-Coordinateur sécurité santé B
[59, rue Vallaville-7870 Lens](59_rue_Vallaville-7870_Lens)
0495/92.39.10
em-archi@hotmail.com